



# Gestion de la fiscalité des entreprises en difficultés : des enjeux à anticiper !

**Durée: 4.50 heures**

*Formation à distance*

*Cette formation à distance de 4h30 se réalisera en deux sessions de 2h15.*

*A l'issue de chaque session, les participants doivent obligatoirement répondre à un quiz. A défaut, le certificat de réalisation ne pourra pas être délivré.*

## Profils des stagiaires

- AJ et MJ
- salariés des AJMJ
- Autres professionnels

## Prérequis

- aucun prérequis n'est exigé

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- Mise en œuvre des mesures fiscales spécifiques aux entreprises en difficulté
- Anticiper les impacts fiscaux des opérations
- Identifier les points fiscaux à valider/trancher

## Contenu de la formation

- 1er module (2h15)
  - I ) Forme et régime fiscal des sociétés (IS / IR)
    - o Sociétés de capitaux / sociétés de personnes
    - o Impôt sur les sociétés / Impôt sur le revenu
  - II) Le concept de l'intégration fiscale
    - o Principes généraux
    - o Point d'attention en matière d'entreprises en difficulté
  - III) Les déficits : un actif potentiel
    - o Report en avant des déficits / report en arrière des déficits (carry-back) (principes et aménagements)
    - o Gestion des déficits (enjeu, difficultés pratiques et solutions)



- o Anticiper les produits futurs et les charges déductibles (étude de 3 pistes)
- o Changement d'activité (principe et aménagements)
- o Fusions (régime fiscal/transfert des déficits en cas de fusion)
- o Impacts des provisions (provision pour dépréciation de titres de participation / Provisions pour dépréciation de compte courant/ Provisions pour dépréciation de fonds de commerce)
- IV) Les mesures de soutien à la trésorerie (1/2)
- Remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche
- Remboursement anticipé de la créance de carry-back
- 2ème module (2h15)
  - Les mesures de soutien à la trésorerie (2/2)
  - Remise légale des frais et pénalités fiscales
  - Remise partielle ou totale des dettes
  - V) La restructuration des dettes
    - 1 Apurement du passif par voie d'abandon de créance
    - Abandon à caractère commercial et abandon à caractère financier
    - Etude de la situation fiscale chez la société créancière et débitrice
    - Focus intégration fiscale
    - 2 Recapitalisation de filiale avant cession
    - Traitement fiscal de la moins-value issues de la cession des titres de participation
    - 3 Capitalisation de créance acquise à prix décoté
    - Traitement fiscal de l'acquisition d'une créance à prix minorée
    - 4 Liquidation de la société
  - VI) L'aide à la reprise
    - 1 Exonérations temporaires en cas de reprise d'activité via une nouvelle structure
    - 2 Aménagement des règles de l'intégration fiscale
    - Relocalisation des déficits aux filiales sortantes
    - Aménagement des modalités de constitution du groupe

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Vincent Briand

Avocat à la Cour - Associé Cabinet ARSENE

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle virtuelle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés par l'intervenant
- Intervention orale
- Etude de cas concrets et résolution de cas pratiques
- Echanges interactifs avec les participants

# Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centreformation@cnajmj.fr](mailto:centreformation@cnajmj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



- Mise à disposition en ligne de documents supports sur l'extranet des participants

## Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Feuilles de présence (émargements numériques)
- QCM réalisé à l'issue de chaque classe virtuelle
- Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

## Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

### Lieu de la formation

Classe virtuelle

### Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

### Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

### Effectifs et tarifs

#### Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

#### Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 300€ Net de taxes pour les AJMJ
- 200€ Net de taxes pour les salariés d'AJMJ
- 400€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

# Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: [centreformation@cnaismj.fr](mailto:centreformation@cnaismj.fr)

Tel: 01 42 61 77 44



*Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.*

## Indicateur de résultat

satisfaction client 2024 : à venir

MAJ du programme: **formation à distance**

**V1 13/05/2024**